Violence faites aux femmesâ€¦hier.

Description

Quand on dÃ©nonce les violences faites aux femmes, on sâ€™intÃ©resse gÃ©nÃ©ralement Ã celles dâ€™aujourdâ€™hui. Or, elles sâ€™exercent depuis la nuit des temps. Et pas seulement physiquement. Aussi psychologiquement. Claudie a jugÃ© nÃ©cessaire de les Ã©voquer lors du Club du 9 avril.

Par Claudie Perrot.

Il y a quelque temps, jâ€™ai participÃ© au Club des Curieux AÃ®nÃ©s qui sâ€™est dÃ©roulÃ© Ã la rÃ©sidence autonomie Trianon Ã Rouen, sur le thÃ¨me Â« les violences faites aux femmes hier et aujourdâ€™hui Â».

Ã‰tant une Curieuse aÃ®nÃ©e de plus de 85 ans, je suis intervenue sur les violences faites aux femmes dans le passÃ©. Celle-ci existent depuis la nuit des temps, mais leur qualification et leur dÃ©nonciation sont rÃ©centes.

Au Moyen Ã‚ge, par exemple, non seulement le mari avait le droit de battre sa femme mais il en avait le devoir ! Nous ne sommes plus au Moyen Ã‚ge depuis longtemps, mais jusque dans les annÃ©es 50-60, les femmes qui Ã©taient battues, voire violÃ©es par leur mari, Ã©taient trÃ¨s nombreuses. Sans que cela soit dÃ©noncÃ©, Ã commencer par les victimes-elles-mÃªmes. Pourquoi ?
A cette Ã©poque, le mariage Ã©tait le seul avenir respectable pour une femme. Il fallait quâ€™elle se Â« case Â» avant 25 ans car un cÃ©libat qui se prolongeait au-delÃ la rangeait de facto dans le clan des Â« vieilles fille Â». Â« Attention, tu vas fÃªter Sainte-Catherine Â» Ã©tait une menace qui sâ€™abattait sur les femmes approchant de leurs 25 ans. La tradition voulait que lâ€™annÃ©e de cet Ã¢ge fatidique, les jeunes filles qui nâ€™Ã©taient pas mariÃ©es assistent au bal qui avait Ã©tÃ© organisÃ© pour elles, afin quâ€™elles y trouvent lâ€™Ã¢me sÅ“ur.
Le mariage Ã©tant le but Ã atteindre pour une femme, comment imaginer le dÃ©faire lorsque celle-ci y trouvait de la violence conjugale ? Sans compter que les femmes mariÃ©es nâ€™avaient guÃ¨re le temps de sâ€™appesantir sur leur sort. AccablÃ©es quâ€™elles Ã©taient par les charges domestiques et les grossesses pas toujours dÃ©sirÃ©es.
Avec une famille nombreuse et sans indÃ©pendance financiÃ¨re, comment une femme victime par son

mari de raclÃ©es et de relations sexuelles non consenties pouvait espÃ©rer sâ€™en sortir ? Beaucoup de femmes se rÃ©signaient et supportaient.
Quand dâ€™aventure, lâ€™une dâ€™elles se rebellait et entreprenait une procÃ©dure de divorce pour se sÃ©parer de son conjoint violent, la justice ne nommait pas le problÃ¨me, prÃ©fÃ©rant lâ€™expression Â« dissensions domestiques Â» Ã Â« violence conjugale Â».
A partir de la deuxiÃ¨me moitiÃ© du 20e siÃ¨cle, les mouvements fÃ©ministes ont agi et gagnÃ© des droits pour les femmes. Les femmes ont pu entrer plus facilement dans le monde du travail et de ce fait, conquÃ©rir leur indÃ©pendance financiÃ¨re ; elles ont pu accÃ©der Ã la pilule contraceptive en 1967 et la loi Veil en 1975 a rendu lâ€™interruption volontaire de grossesse (IVG) lÃ©gale.

Et aujourdâ€™hui ? Comme en attestent les mÃ©dias qui sâ€™en font, Ã raison, lâ€™Ã©cho, les violences faites femmes continuent. Mais heureusement, les femmes ne se taisent plus.

Categorie

1. Reportages

date crÃ©Ã©e
02/07/2024